

20.03.2025 18h30 – Réunion du Groupe de travail - CPTS PARIS NEUF

« Parcours pluriprofessionnel de prise en charge des TND chez l'enfant »

Lieu : CPTS Paris Neuf - 5 rue Mayran 75009

Participants : Gwenaëlle d'Acremont (Pédiatre - Référente) ; Idir Aknouche (Chef de projet E-santé M2A/DAC Paris Nord-Est) ; Mireia Sébé (Kinésithérapeute) ; Amélie Permin (Ergothérapeute) ; Hélène Guyony-Crozat (orthophoniste) ; Laetitia Houdoyer (Psychologue Education nationale) ; Emmanuelle Pomella (Psychomotricienne) ; Marie Rouvière (Orthophoniste) ; Nora Yagdjian (psychomotricienne) ; Mandy Pereira (psychomotricienne) ; Marion Samama (Psychologue) ; Marie Baduel (Neuropsychologue) ; Alix Wyffels (Ergothérapeute) ; S. Tiras (pédiatre) ; S. Zwillinger (Ophtalmologue) ; M. Lalou-Moatti (pédopsychiatre -CMP) ; Isabelle Labusquière (Coordinatrice de la CPTS) ; Justine Descamps (Infirmière chargée de mission/facilitatrice de parcours CPTS).

Excusées : Laure Gontard (CMP) ; Christophe Pénicaut (Psychologue clinicien).

Tour de table avec présentation des nouveaux adhérents de la CPTS.

1- Organisation des groupes thérapeutiques

L'objectif est de s'organiser entre professionnels de santé pour faire connaître la disponibilité des places dans les groupes thérapeutiques via un outil commun.

Après échanges, le groupe retient l'idée d'un agenda partagé dans Santélien avec :

- Des groupes de cabinets et non les professionnels des TND individuellement ;
- Un planning avec visibilité hebdomadaire avec 2 couleurs (plein, places en attente) avec une alerte sur les disponibilités si possible ;
- Mention pour chaque groupe thérapeutique existant : type de groupe, créneaux horaires et âge des enfants, profil de l'enfant ;
- Mention pour chaque groupe thérapeutique existant : le nombre de places total du groupe et le nombre de places libres du groupe ;
- Accès aux membres pour modifier les informations des groupes thérapeutiques.
- Prévoir une solution pour les groupes thérapeutiques en projet.

Une première liste des groupes thérapeutiques existants par cabinet est évoquée :

- 4 groupes chez A. Permin et A. Wyffels
- 7 groupes au cabinet 7 bis rue V. Massé
- 3 groupes au cabinet EMA
- ... groupes chez Z. Depoid
- ... groupes Barkley chez M. Samama.

I.Aknouche et J. Descamps examinent les possibilités de créer cet agenda partagé sur Santélien. Justine reprend contact avec les cabinets ci-dessus pour poursuivre le recensement des groupes thérapeutiques.

A noter : certaines mutuelles remboursent les groupes thérapeutiques.

2- Organisation pratique du parcours de repérage précoce des TND de l'enfant (suite)

Le schéma pratique de fonctionnement est joint à ce compte-rendu ainsi que la fiche d'adressage (en format PDF modifiable).

Il est rappelé que les pré-requis du parcours sont les suivants : être adhérent de la CPTS Paris Neuf ; avoir été formé à l'outil de coordination de parcours Santélien. D'autres sessions de formation sont prévues, notamment la prochaine le 3 avril.

IMPORTANT : Pour l'indemnisation du professionnel TND, il est indispensable que celui-ci :

- créé la fiche sur Santélien,
- alimente le cercle de soin (tous les professionnels entourant le patient),
- ajoute la fiche d'adressage dûment complétée, ajoute une note de transmission
- et rattache la structure CPTS Paris Neuf pour faciliter la visibilité avec l'infirmière de parcours.

Suite à des échanges avec la CPTS Paris 18, le manque d'orthophonistes amène à la création de listes d'attente ce qui, dans le cadre du parcours, peut générer de la frustration chez les familles.

Cela nous amène à envisager de prévoir quelques créneaux réservés aux enfants du parcours de soin auprès des professionnels TND adhérents de la CPTS. D'autant que dans le cadre du recensement des orthophonistes qu'effectue la CPTS, cette question figure au questionnaire.

Il peut s'agir également de créer des conditions favorables localement en prévoyant des locaux gratuits pour accueillir de jeunes orthophonistes.

Les positions sont contrastées sur ce sujet et le sujet sera, après réflexion des membres du groupe, évoqué une prochaine fois.

Le besoin de médecins généralistes et/ou pédiatres appelés, après une formation via la PCO, à devenir « référents TND » du territoire et acceptant de faire des consultations longues, se fait vraiment sentir. Il faudrait revoir avec le Dr S. Tiras, la pédiatre de la PMI et des médecins du Pôle Santé Bergère.

3- Accès direct orthophoniste

Le Bureau de la CPTS du 12 mars 2025 a voté favorablement pour l'accès direct aux orthophonistes, sans ordonnance du médecin traitant, ainsi que le permet la loi n° 2023- 379 (dite Loi RIST) du 19 mai 2023, dans son article 4 et l'article L. 4341-1 du code de la santé publique.

En effet, on observe des difficultés croissantes de dépistage des enfants ayant des difficultés de communication et de langage, par défaut de prescription médicale pour un bilan orthophonique.

Les orthophonistes, formés au sein des facultés de médecine, agissent toujours en pleine responsabilité en orientant les patient.es vers le médecin traitant ou vers les spécialistes, notamment ORL ou ophtalmologues, en cas de besoin d'examen complémentaires.

D'un point de vue conventionnel et légal, les orthophonistes sont déjà tenu.es d'envoyer le compte-rendu de bilan au médecin traitant, obligation renforcée par la loi RIST qui rend obligatoire le versement de ce compte-rendu dans le DMP du Patient.

Leur autonomie est avérée depuis plus de 20 ans par la pose du diagnostic orthophonique et la mise en œuvre du traitement. Enfin, l'accès direct ne représente aucun coût supplémentaire.

Cette demande sera soumise au vote du Conseil d'administration de la CPTS du 2 avril prochain.

Si elle était adoptée, elle devrait être inscrite au projet de santé de la CPTS, dans le cadre de l'avenant qui serait prochainement signé puis adopté par l'AG.

4- Présentation de la neurovision thérapie immersive

Le Dr Stéphanie Zwillinger, chirurgienne-ophtalmologue présente aux membres du groupe de travail cette nouvelle thérapie. Elle indique avoir créé la COP 9, cabinet multidisciplinaire situé au 79 rue Saint Lazare. Elle précise qu'elle a écrit plusieurs publications sur l'autisme.

Cette thérapie est une rééducation neuro-visuelle et psychomotrice conçue pour les enfants et adolescents atteints de troubles visuels, moteurs ou neuro-développementaux, en particulier troubles DYS et TDAH. Il s'agit d'une thérapie immersive utilisant des lunettes 3D et/ou tablette, au cours de séances MoveR, généralement un cycle de 12 (ex : projection d'une séance immersive ou l'enfant peut attraper des mots et donc par un mécanisme de compensation, apprendre à voir autrement). Ces activités stimulent, avec des exercices très diversifiés, l'attention, la mémorisation et la coordination. Cette thérapie n'exclue pas la prise en charge également par l'orthoptie traditionnelle et est prise en charge par la Sécurité sociale.

3- Points divers

- **Invitation à la soirée PCO du 8 avril à 19h** dans ses nouveaux locaux, rue du Cotentin dans le 15eme. Le Dr G. d'Acremont, I. Labusquière et J. Descamps représenteront la CPTS.
- **Rencontre du Centre Spécialisé d'Obésité (CSO) Nord par la CPTS/Robert Debré** qui s'occupe de la prise en charge Obésité et TND.
Peu d'intérêt pour le groupe dans l'immédiat car pas beaucoup d'enfants en situation d'obésité.
- **6-19 octobre 2025 : Semaines d'information sur la santé mentale**
Marion Samama accepte de faire le lien entre le groupe TND de l'enfant et le groupe « Santé mentale ». Il s'agit de réfléchir conjointement à des actions à mettre en œuvre dans le cadre des Journées de la Santé mentale : quelles actions mettre en place pour sensibiliser aux TND de l'enfant ? (Journées porte ouverte ?...).
- **Podcasts**
Un grand merci à tous les membres du groupe pour leur enregistrement de podcasts sur les TND de l'enfant. La thématique sera ouverte avec celui du Dr G. d'Acremont qui introduit les différents types de TND.
Dans le cadre de la Journée mondiale de l'autisme, le 2 avril prochain, la CPTS communiquera sur le podcast de C. Pénicaut qui l'accompagnera d'un texte pour publication sur les réseaux sociaux.
- **Formation transversale sur diagnostic différentiel des TND :**
Des contacts ont été échangés et le sujet sera traité lors d'une prochaine réunion lorsqu'il aura été instruit et devisé.
- **Réunion le 3 avril 2025 avec la MDPH pour un échange avec le pôle d'évaluation de jeunes enfants,** suite à la demande du groupe.

La prochaine réunion du groupe de travail TND de l'enfant aura lieu le 22 mai 2025 à 18h30 dans les locaux de la CPTS.